

Analyse de la faisabilité d'une gamme mobile de rémunération des porcs, selon le poids en fonction de la situation du marché

Situation du problème

Le marché du porc a été difficile à l'automne 2003 et l'hiver 2003-2004. Les enlèvements dans les élevages ont été retardés et les porcs se sont alourdis, alors que les prix tombaient au plus bas.

Suite à ces épisodes, des organisations professionnelles d'éleveurs bretons ont sollicité de la DRAF de Bretagne, l'analyse de dispositions de nature à éviter qu'ils se reproduisent. Se basant sur ces attentes, la DRAF de Bretagne a demandé à l'ITP la réalisation d'une étude par l'ITP pour étudier la faisabilité « *de réguler le marché par une grille de poids « flottante », permettant de jouer sur le poids moyen des porcs, l'abaissant en cas de chute des cours, l'augmentant en cas de remontée.* »

Les constats réalisés par l'ITP en réponse à cette demande figurent dans un rapport remis à la DRAF de Bretagne et à l'OFIVAL. Cette note constitue une synthèse de ce rapport. Les questions suivantes ont été analysées :

- Observation des règles déterminant le poids des porcs
- La relation entre poids et coûts de production
- Les attentes des opérateurs
- Poids des porcs et tonnage global mis en marché
- La relation entre prix et poids
- Réactivité du poids face à la grille de paiement
- Préconisations et modalités de mise en oeuvre

I. Les déterminants principaux du poids des porcs

1. Quelques règles de base du paiement des porcs selon le poids en Bretagne

Les gammes de poids appliquées dans le cadre du paiement selon le Marché du Porc Breton

Dates de validité	Seuil inférieur	Seuil supérieur
16/06/97 au 20/02/00	72	96
21/02/00 au 01/05/00	74	94
02/05/00 au 25/02/01	72	96
26/02/01 au 03/12/03	75	100
04/12/03 au 25/01/04	80	100
Depuis le 26/01/04	75	100

Dans le cadre de la convention du Cadran (MPB), une gamme de poids (plage avec une borne inférieure et une borne supérieure) est définie dans laquelle le paiement des porcs ne subit pas de pénalités. En dehors de cette gamme, les pénalités sont importantes et dissuasives. Les porcs sont évalués individuellement. Le prix d'un lot de porcs dépend donc de la répartition du poids des animaux pris un par un à l'intérieur du lot. Tous les porcs, y compris en Bretagne, ne sont pas payés selon ces critères de poids.

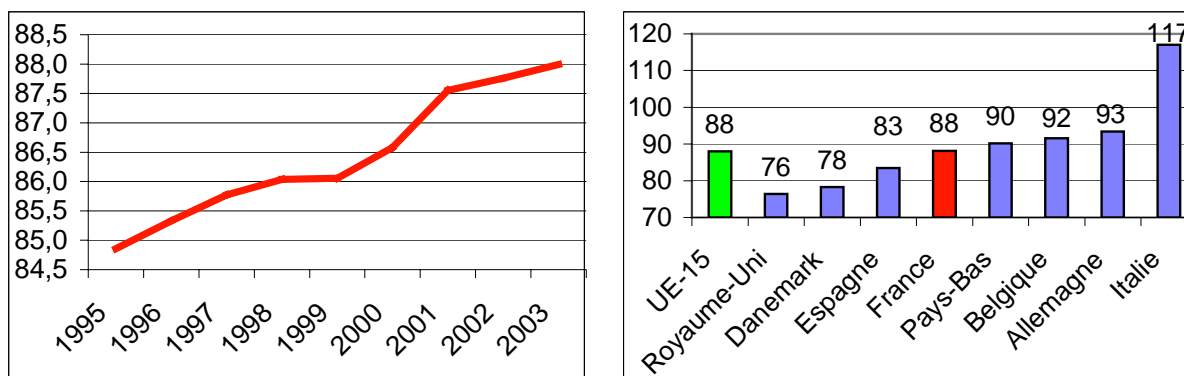
2. Une tendance à l'alourdissement

Les poids moyens des porcs dans différents pays de l'UE sont assez divers. En 2003, on a constaté les écarts suivants entre pays (2003) : de 76 kg au Royaume-Uni à 117 kg en Italie.

En France, le poids moyen est équivalent à la moyenne de l'UE, autour de 88 kg (poids de carcasse froide).

Le poids moyen des porcs est en hausse régulière dans l'ensemble de UE depuis des années : + 4 kg en 10 ans, + 2 kg de 1999 à 2003. En France, il a augmenté de près de 4 kg en 10 ans et de près de 7 en 20 ans.

Le poids des porcs abattus dans l'UE : évolution moyenne et principaux pays en 2003



ITP d'après Eurostat

3. La relation entre poids des porcs et coût de production des élevages

Influence du poids d'abattage sur le coût de production : engraissement complet

Poids vif d'abattage (kg)	90	113,8 standard	130	150
Charges aliment (€/truite présente/an)	1074	1285	1435	1633
Charges main d'œuvre (€/truite présente/an)	306	329	345	364
Charges diverses (€/truite présente/an)	231	248	260	275
Amortissements et frais financiers (€/truite présente/an)	179	235	278	332
Renouvellement (€/truite présente/an)	76	76	76	76
Rémunération des capitaux propres (€/truite présente/an)	2	2	2	2
Porcelets (€/truite présente/an)	20	20	20	20
Coût de production total (€/truite présente/an)	1888	2196	2416	2702
Variation du coût de production (€/truite présente/an)	- 307	0	+ 221	+ 506
Variation du coût de production (€/porc produit)	- 15,8	0	+ 11,4	+ 26,1
Nombre de kg carcasse produits (/truite présente/an)	1327	1689	1938	2247
Coût de production (€/kg carcasse)	1,422	1,300	1,247	1,202
Variation du coût de production (€/kg carcasse)	+ 0,122	0	- 0,053	- 0,098

Source : ITP, Annick Azard, sous la direction de Arnaud Bozec, avec l'appui de Alexia Aubry (travail en cours)

Le coût de production a été calculé en fonction du poids d'abattage des porcs pour un élevage naisseur-engraisseur bien conçu, disposant de la place nécessaire pour engraisser tous les porcs jusqu'au poids souhaité. Dans la réalité, des situations de production de porcs lourds beaucoup plus diverses se rencontrent.

On a comparé les résultats de la situation référence correspondant à un poids d'abattage de 113,8 kg (GTE Tableau de Bord 2003) à plusieurs poids d'abattage plus légers (90 kg) ou plus lourds (130 et 150 kg). Les progrès en génétique et en technicité des élevages

permettent aujourd'hui de produire des porcs plus lourds sans détérioration importante des performances de croissance et des autres caractéristiques de la carcasse, comme la TVM. Le nombre de kg carcasse produits en cas d'alourdissement permet de répartir les charges fixes. Le coût de production devient plus faible pour les porcs lourds.

4. Le poids, une réponse aux besoins des clients

Les différents opérateurs définissent des objectifs de poids qui se basent sur les attentes de leurs clients et sur leurs propres besoins et contraintes d'industriel. Des données rassemblées récemment par l'ITP figurent dans le tableau suivant :

**Poids des pièces de porc attendu par les utilisateurs
(salaisoniers, distributeurs, découpeurs)**

	Jambon cuit (coupe droite)	Jambon sec (coupe sel sec)	Longe
Poids de la pièce	> 10 kg	9,5-13,5	<12
Poids de carcasse chaude	> 85	85-125	<105

Source ITP (pôle Qualité) : dépouillement de cahiers des charges et recueils directs (2004)

Selon ces données, pour le jambon, selon qu'il est destiné au sec ou au cuit, le poids de carcasse devrait être compris entre 85 et 125 kg. Pour la longe, le carcasse ne devrait pas dépasser 105 kg. Les abatteurs de l'Ouest déclarent ne pas souhaiter de porcs de moins de 80 kg, voire de 85 kg. Assez fermement, ils ne veulent pas descendre en dessous du poids minimum de la grille actuelle, 75 kg.

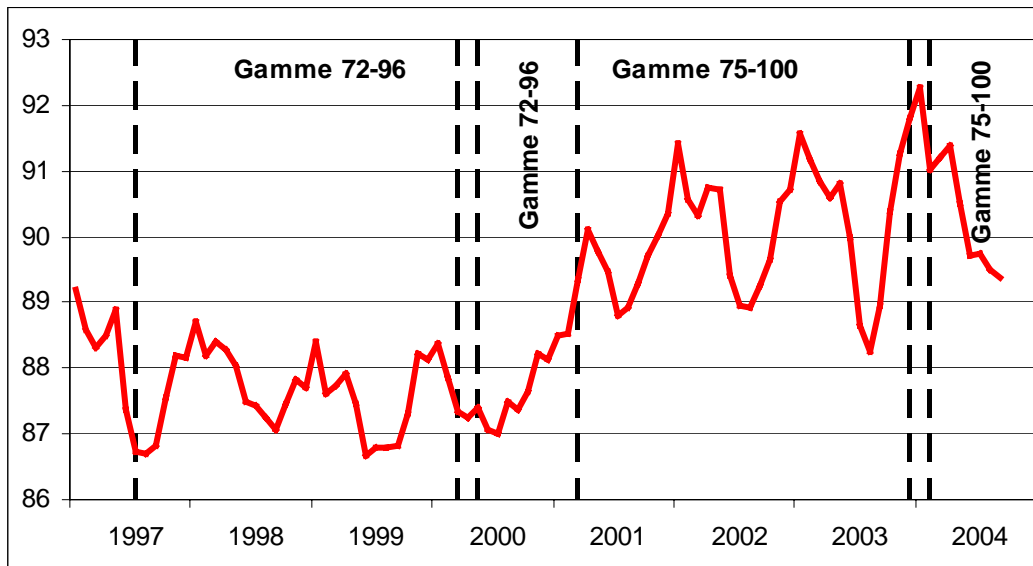
II. De la variation de poids à la variation de tonnage

1. La réactivité du poids des porcs produits en fonction de la gamme de paiement

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du poids moyen des porcs enregistré par UNIPORC et situe les changements de gamme opérés depuis 1997. L'effet du changement de février 2001, gamme passant de 72-96 kg à 75-100 kg, est très visible, car il est durable et important. Il s'est traduit par un relèvement du poids moyen de 2,1 kg, à rapprocher du relèvement de 3 kg du seuil inférieur et de 4 kg du seuil supérieur. Il s'est accompli en quatre à cinq semaines. Mais on ne peut affirmer qu'il en serait de même si l'on abaissait la gamme. Les changements très temporaires de 2000 et de début 2004, dans le sens du resserrement ou de l'allègement ne permettent pas de conclure.

Des données d'UNIPORC pour six périodes mensuelles différentes (mars 2001, 2002 et 2003, octobre 2001, 2002 et 2003), on permis de mesurer la dispersion du poids au sein des lots par l'écart entre le poids constituant le seuil de 5% des porcs les plus légers et celui déterminant les 5% des porcs les plus lourds. Cette amplitude reste toujours proche de 23 kg, soit un faible écart par rapport celle de la gamme.

Évolution du poids des porcs et changements de gamme dans la zone UNIPORC



Depuis 1997, la gamme a été modifiée de manière importante et durable le 26 février 2001 (passage de 72-96 à 75-100 kg). Entre le 21 février et le 1^{er} mai 2000, elle a été passagèrement resserrée à 74-94 kg. Entre le 4 décembre 2003 et le 25 janvier 2004, la borne inférieure a été remontée à 80 kg.

On constate que les éleveurs adaptent les sorties de porc en poids moyen et en dispersion pour tirer au maximum partie de la plage disponible sans pénalité.

Mais si la durée d'engraissement est raccourcie, des éleveurs disposant de porcelets pourraient être tentés d'en engraisser davantage. Le nombre plus important compense la baisse de poids. Mais l'effet sur l'offre régionale serait limité dans la mesure où moins de porcs seraient disponibles pour l'engraissement dans d'autres élevages de la région.

2. Le cycle du porc sous influence européenne

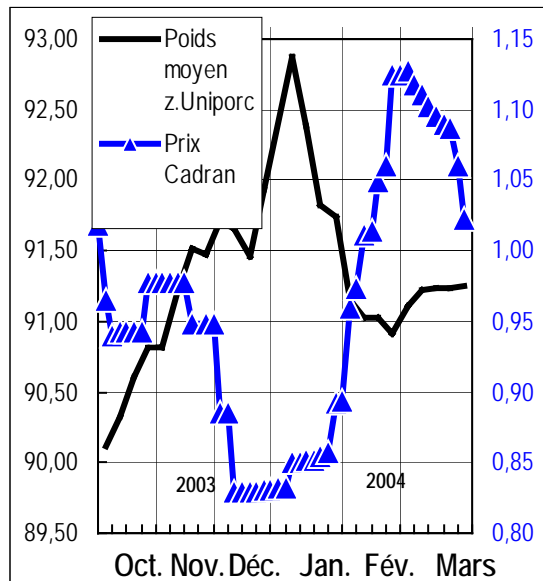
« Le cycle » du porc trouve son origine dans les déséquilibres entre offre et demande à l'échelle de l'UE. L'Ouest de la France fournit 10% de la production porcine de l'UE à 15 et 8% de celle de l'UE à 25. Une baisse de 5% du tonnage produit dans l'ouest de la France, qu'elle soit de toute façon difficile à atteindre par la réduction du poids, aurait un effet limité à 0,4% sur la production de l'UE. Agir sur le poids des porcs dans l'Ouest de la France n'est pas en mesure de résoudre une crise européenne, en agissant efficacement sur l'équilibre entre l'offre et la demande.

III. La relation entre prix et poids du porc

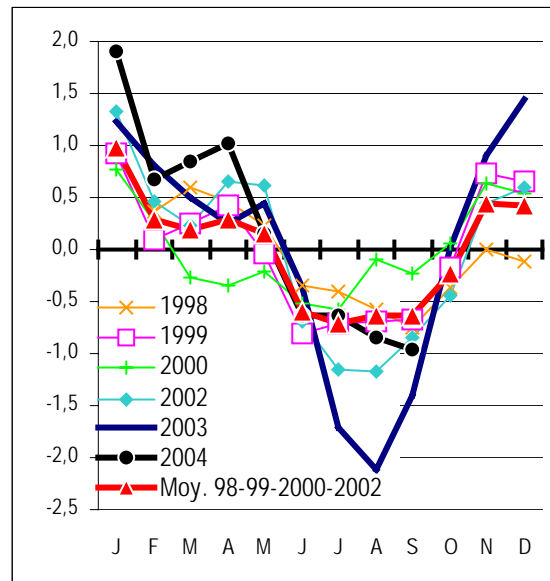
A l'automne et l'hiver 2003-2004 (graphique), le poids et le prix du porc évoluent en sens inverses. Mais le poids des porcs est-il influencé par les variations de cours ou, au contraire, les variations de poids agissent-elles sur le prix ?

Pour l'évolution du poids dans l'année, 2003 a été exceptionnelle (Cf. graphique). Elle diffère sensiblement de celle des années antérieures. Le profil de 2003 traduit d'abord les effets de la canicule de l'été : en août croissance des porcs ralentie et poids réduits, report d'animaux et difficultés de commercialisation en automne, retards d'enlèvement et alourdissement.

a. Évolution du prix au Cadran et du poids des carcasses : hiver 2003-2004



b. Profils annuels d'évolution du poids des porcs (zone UNIPORC)



b. : Poids moyen mensuel constaté par UNIPORC. Chaque valeur exprimée en écart par rapport à la moyenne de l'année. 2001 n'est pas représentée car le changement important de la gamme en février ne permet pas cette approche. En 2004 (incomplète), les écarts sont calculés par rapport à la moyenne de 2003.

On a comparé les variations d'une semaine sur l'autre des prix du Cadran du jeudi et des poids moyens relevés par Uniporc. Les données ont été comparées simultanément pour la même semaine et pour une série de décalages de une à quatre semaines en avançant le poids par rapport au prix, puis l'inverse. Des périodes où les prix pouvaient être considérés comme « trop stables » pour traduire l'influence de l'offre et de la demande ont été éliminées du calcul (soit 60 valeurs sur 300) Les valeurs obtenues pour les coefficients de corrélation entre variations du prix et du poids sont reportées dans le tableau suivant.

Coefficients de corrélations de 1999 à septembre 2004, hors périodes de prix stables

Simultanément :		-0,20	
Poids en avance de		Prix en avance de	
1 semaine	-0,11	1 semaine	-0,12
2 semaines	-0,07	2 semaines	+0,08
3 semaines	-0,16	3 semaines	-0,01
4 semaines	-0,06	4 semaines	+0,10

Les coefficients ont été établis entre les variations hebdomadaires du poids et du prix du porc, ou écarts entre valeurs hebdomadaires consécutives, exprimées en % de la moyenne des quatre années précédentes pour la même semaine. Séries hebdomadaires du prix du Cadran du jeudi, du poids moyen Uniporc de 1999 à 2004 (septembre). Les valeurs correspondant à des périodes de trop grande stabilité du Cadran ont été éliminées.

La corrélation est la plus élevée pour des évolutions simultanées. Elle ne permet toutefois pas de conclure à un lien significatif. Ces observations montrent qu'il n'y a pas de lien statistique clair entre l'évolution instantanée du poids des porcs dans l'Ouest de la France et le prix du porc, ni dans un sens, ni dans l'autre.

IV. Conclusions et enseignements

1. Principaux constats et analyses issus de l'étude

Le poids des porcs est avant tout une caractéristique du produit et un critère pour minimiser les coûts. L'alourdissement réduit le coût de production en élevage, ainsi que ceux des abatteurs, découpeurs et salaisonniers, avec des carcasses et des pièces plus lourdes. Les abatteurs ne souhaitent pas des carcasses de moins de 80 voire 85 kg. Les carcasses de porc s'alourdissent en France et dans l'UE car beaucoup de facteurs poussent dans ce sens.

Les éleveurs de porcs s'adaptent à la gamme de poids dans laquelle ils obtiennent le meilleur prix, en niveau et en amplitude. On peut le constater très bien à la hausse, mais on ne peut démontrer que la réactivité serait aussi forte à la baisse.

Cependant, agir par la gamme sur le poids des porcs et donc la masse de production dans l'Ouest de la France, n'est pas en mesure de résoudre une crise européenne, en pesant efficacement sur l'équilibre entre l'offre et la demande.

Enfin, on n'a trouvé aucun lien statistique significatif entre les variations du poids des porcs dans l'Ouest et les variations du prix au Cadran. Celles-ci dépendent pour l'essentiel des conditions commerciales européennes.

En conséquence, l'étude conduit à conclure qu'on ne peut attendre d'effet direct et immédiat sur les cours du porc, d'un déplacement de la gamme de poids dans l'Ouest de la France.

2. Des préconisations

Ces constats négatifs sur l'effet sur les prix d'un déplacement de la gamme de poids ne signifient pas que rien ne peut être fait. Les cours au MPB, comme ceux d'autres grands bassins, ont un effet directeur sur le marché européen. Car le comportement des opérateurs influe sur la fixation du cours. Freiner la chute des cours au MPB peut, dans certaines conditions, avoir un effet favorable sur le climat européen...

Éviter la panique, retenir les baisses de cours et assurer la fluidité des enlèvements

C'est possible tant que l'Ouest de la France conserve un rôle commercial important. Le marché régional ne doit pas en être désorganisé, ou déconnecté du marché européen.

Pour limiter les baisses de cours au Cadran, on peut d'abord s'efforcer de prévenir les situations de panique qui précipitent les baisses, en gérant mieux les sorties de porcs qu'on a su le faire en 2003, par exemple. La filière peut se donner pour objectif réaliste d'obtenir la meilleure fluidité possible de l'écoulement des porcs dans des conditions données du marché. Il convient pour cela de définir des règles claires de discipline entre producteurs et abatteurs. Ces règles doivent comporter :

- Des objectifs de poids, c'est-à-dire définir la marge de fluctuation anormale, au-delà de laquelle il convient d'agir,
- Des modalités d'annonce et d'enlèvement explicites, avec des dispositions pour les mettre en œuvre, afin qu'aucun éleveur ne se sente lésé.

La gamme de poids comme un outil de discipline

La gamme de poids et de la grille de rémunération peuvent être une incitation à respecter cette discipline. En cas de déplacement de la gamme, il faudrait bien gérer les transitions afin d'éviter les effets contraires à l'objectif, c'est-à-dire, par exemple, précipiter les ventes

lors de l'abaissement de la gamme. Pour le faire dans de meilleures conditions, la décision devrait être connue à l'avance.

En plus du mécanisme de la gamme s'appliquant aux porcs un par un, on pourrait essayer de contrôler plus étroitement le poids moyen des lots livrés ; il serait ainsi plus précis dans le pilotage, sans pénaliser outre mesure la dispersion des poids au sein des lots.

La gamme de poids passe par la pénalisation des éleveurs « les moins disciplinés » ou qui ont le plus de difficultés à conserver la maîtrise technique du poids des porcs qu'ils vendent. Toute manipulation de la gamme aurait pour effet d'accroître ces pénalités. C'est donc un outil à manipuler avec précautions, surtout en période de crise.

Conserver les plus values et agir dans le marché

En cas de changement de la gamme de poids réduisant les plus values aux éleveurs, la masse de plus value pourrait rester payée intégralement par les abatteurs, le reste étant versé à une caisse professionnelle, pour accompagner des initiatives commerciales bénéfiques pour tout le secteur.

En effet, de nouveaux outils de régulation du marché ou des revenus sont à inventer. L'action sur les prix par l'OCM, organisation européenne du marché du porc, tend vers zéro. L'action publique se heurte à des limitations budgétaires strictes. Face à cela, des risques accrus de fragilité naissent de la compétition internationale qui s'élargit.

On peut penser à des systèmes d'assurance, à des outils financiers, des caisses de régulation ou de péréquation. Mais ces dispositifs ne s'appuient pas, dans tous les cas, sur une gestion collective et solidaire, dans l'intérêt commun de tous les éleveurs.

Une autre voie serait commerciale. Elle viserait à accompagner, par des outils collectifs, des initiatives s'inscrivant pleinement dans le marché, tout en respectant les règles de la concurrence. Des fonds devraient être collectés et gérés à cet usage. Cette voie n'est certainement pas simple et dénuée de risques.

Au-delà des oppositions de court terme, normales pour des opérateurs de part et d'autre d'un même marché, les intérêts de la production et l'abattage-découpe sont très intimement liés, même s'ils n'appartiennent pas à la même filière d'entreprises ou à la même structure de coordination. Ces secteurs souffrent simultanément dans les crises. Ils n'auront aucune chance d'exister l'un sans l'autre.

Ils ont donc tout intérêt à rechercher et à gérer ensemble des solutions opérationnelles, dans la loyauté, dans le respect des intérêts mutuels et en s'efforçant d'éliminer tous les effets pervers des solutions qu'ils s'efforceraient de construire.